

EMC, leçon 5.

L'engagement citoyen en France.

Les jeunes peuvent s'engager de plusieurs façons dans la vie citoyenne afin de porter les valeurs de la République :

- en se présentant aux élections du conseil municipal des jeunes ;
- en se présentant aux élections des délégués (de classe, éco-délégué, délégué au C.A.) ;
- en participant au conseil pour la vie collégienne/lycéenne (CVC, CVL) ;
- en participant, à partir de 18 ans, aux élections des représentants du peuple (conseil municipal, départemental, régional, assemblée nationale et européenne) ;
- en s'engageant, à partir du lycée, dans un syndicat ;
- en se présentant au conseil départemental des jeunes ou aux conseil régional des jeunes ;

- en participant à la vie associative (associations de protection des animaux, associations humanitaires telles que la croix rouge, médecins sans frontières, UNICEF...) ;

- s'engager dans les cadets de la Défense ;
- effectuer un service civique ;
- participer au conseil de quartier ;